

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 3 mars 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025, 20 h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Est absente madame la conseillère Marie-Pierre Labelle. Le greffier-trésorier adjoint ainsi que le directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 et du 24 février 2025
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2025
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
  - 5.1 Membres du conseil
  - 5.2 Public

**ADMINISTRATION**

6. Achats au fonds de roulement
7. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
8. Fonds de développement régional – Subvention organismes de Boischatel
9. Autorisation de dépenses – Stratégie en matière d'alliances de marques – Propriétés
10. Nomination – Comité de retraite des employés municipaux
11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1205 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux*

**TRAVAUX PUBLICS**

12. Acceptation de soumission – TP-2025-12 – Réfection de pavage 2025
13. Acceptation de soumission – TP-2025-13 – Pavage de sites – Garage municipal et entrepôt
14. Octroi de contrat – Communications radio
15. Octroi de contrat – Location de camions – Transport de neige
16. Octroi de contrat – Système de rangement – Garage municipal

## **URBANISME**

17. Demandes de permis au PIIA – CCU du 18 février 2025
18. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2025-1203 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin de restreindre le nombre d'unités de logements locatifs à même une résidence de tourisme*
19. Adoption du premier projet de règlement 2025-1204 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser les bâtiments isolés allant jusqu'à 6 logements dans le cadre d'un projet intégré à même la zone H2-040*
20. Avis de motion pour l'adoption du Règlement 2025-1204 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser les bâtiments isolés allant jusqu'à 6 logements dans le cadre d'un projet intégré à même la zone H2-040*

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

21. Autorisation de signature – Entente pour l'échange d'équipements nautiques

## **DIVERS**

22. Période de questions
  - 22.1 Membres du conseil
  - 22.2 Public
23. Levée / Ajournement

2025-03-051

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2025-03-052

### **3. Adoption des procès-verbaux du 3 et du 24 février 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 3 et du 24 février 2025 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2025-03-053

### **4. Adoption du paiement des dépenses du mois de février 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de février 2025, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

## **5. Période de questions**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 01.

## **ADMINISTRATION**

2025-03-054

## **6. Achats au fonds de roulement**

**Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service des loisirs et de la culture;

**Considérant que** ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2025 selon la liste soumise;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour le service des loisirs et de la culture pour un montant total de 27 974 \$, taxes nettes incluses.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une période de trois (3) ans.

2025-03-055

## **7. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales**

**Considérant qu'il** est nécessaire de procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes en vertu des articles 1022 et 1023 du *Code municipal*;

**Considérant que** pour l'année 2025, la MRC de La Côte-de-Beaupré procédera à cette vente le 2<sup>e</sup> jeudi de juin 2025;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser l'envoi de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes pour la vente par la MRC de La Côte-de-Beaupré et de mandater le greffier-trésorier adjoint ou la coordonnatrice en gestion financière à agir comme personne autorisée pour et au nom de la Municipalité de Boischatel dans le présent dossier.

2025-03-056

8. **Fonds de développement régional – Subvention organismes de Boischatel**

**Considérant** la subvention de la MRC de La Côte-de-Beaupré provenant du Fonds de développement régional octroyée aux municipalités pour soutenir des projets d'organismes à but non lucratif reconnus par la Municipalité;

**Considérant** les demandes d'aide financière reçues;

**Pour ces motifs,** il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'octroyer les montants suivants :

Pour l'année 2024

- FADOQ de Boischatel – 500 \$

Pour l'année 2025 :

- Société Saint-Vincent de Paul de Boischatel – 1 500 \$
- FADOQ de Boischatel – 1 500 \$
- Club de pickleball de Boischatel – 500 \$

2025-03-057

9. **Autorisation de dépenses – Stratégie en matière d'alliances de marques – Propriétés**

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel souhaite diversifier ses sources de revenus;

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel souhaite développer une stratégie en matière d'alliances de marque pour retirer des revenus de ses infrastructures;

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel a reçu et autorisé une offre de service de l'agence Solis pour définir la marque Boischatel;

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel a reçu une offre de service de la firme Parallèle pour calibrer les valeurs de ses propriétés et qu'il est recommandé d'effectuer les deux exercices de manière simultanée;

**Pour ces motifs,** il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de la firme Parallèle pour un montant total estimé à 21 000 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2025-03-058

10. **Nomination – Comité de retraite des employés municipaux**

**Considérant** la résolution numéro 2021-11-260;

**Considérant** que l'un des représentants au Comité de retraite des employés municipaux doit être remplacé;

**Pour ces motifs,** il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de nommer madame Sophie Antaya comme représentante de la Municipalité au Comité de retraite des employés municipaux en remplacement de monsieur Carl Michaud.

2025-03-059

11. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1205 modifiant le Règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Lynne Colquhoun qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2025-1205 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux*. Un projet de règlement est déposé à séance tenante.

**TRAVAUX PUBLICS**

2025-03-060

12. **Acceptation de soumission – TP-2025-12 – Réfection de pavage 2025**

**Considérant** le processus d'appel d'offres public TP-2025-12 – Réfection de pavage 2025;

**Considérant que** les soumissions ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 27 février 2025, 11 h;

**Considérant que** huit (8) soumissions ont été reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pavage F & F inc. pour un montant total estimé de 275 238,08 \$, taxes incluses, pour la réfection de pavage en 2025, et ce, selon les prix au bordereau.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2016-1006*.

2025-03-061

13. **Acceptation de soumission – TP-2025-13 – Pavage de sites – Garage municipal et entrepôt**

**Considérant** le processus d'appel d'offres public TP-2025-13 – Pavage de sites – Garage municipal et entrepôt;

**Considérant que** les soumissions ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 27 février 2025, 14 h;

**Considérant que** neuf (9) soumissions ont été reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

- **D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Pavage F & F inc. pour un montant total estimé de 182 538,91 \$, taxes incluses, pour le pavage de sites pour le garage municipal et l'entrepôt.**
- **Que la somme estimée à 87 738 \$, plus taxes, pour le site du garage municipal (section 1) soit prise à même le *Règlement d'emprunt numéro 2023-1166*;**
- **Que la somme estimée à 71 026 \$, plus taxes, pour le site de l'entrepôt (section 2) soit prise à même le *Règlement d'emprunt numéro 2021-1115*.**

2025-03-062

**14. Octroi de contrat – Communications radio**

**Considérant que** le service des travaux publics doit procéder à une entente de services pour les communications radio;

**Considérant** le *Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle*;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** l'offre de services de l'entreprise CTM (Centre de Téléphone Mobile);

**Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'octroyer le contrat à l'entreprise CTM (Centre de Téléphone Mobile) pour les services de communications radio pour une période de trois (3) ans, du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2028, pour montant mensuel estimé à 1 342,60 \$, plus les taxes.

2025-03-063

**15. Octroi de contrat – Location de camions – Transport de neige**

**Considérant que** le service des travaux publics doit procéder à la location de camions pour le transport de neige;

**Considérant** le *Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle*;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** les demandes de prix effectuées par le directeur du service des travaux publics;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à la location de camions pour le transport de neige pour un montant total estimé à 70 000 \$, plus taxes, au prix le plus bas selon les disponibilités et l'utilisation réelle.

2025-03-064

**16. Octroi de contrat – Système de rangement – Garage municipal**

**Considérant que** le service des travaux publics doit procéder à l'acquisition et l'installation de systèmes de rangement pour le garage municipal ;

**Considérant** le *Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle*;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant que** l'offre de services de l'entreprise Richard & Cie;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour l'acquisition et l'installation de systèmes de rangement pour le garage municipal à l'entreprise Richard & Cie pour un montant total estimé à 106 370,73 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2023-1166*.

## URBANISME

2025-03-065

### **17. Demandes de permis au PIIA – CCU du 18 février 2025**

**Considérant que** les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes avec les modifications proposées s'il y a lieu;

| No résolution CCU | Adresse                     | Objet de la demande                                                    | Modifications                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 180225-a          | 5175, avenue Royale         | Rénovation sur le bâtiment principal                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 180225-b          | 5181, avenue Royale         | Rénovation sur le bâtiment principal                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 180225-c          | 5179, avenue Royale         | Construction d'une habitation multifamiliale de 12 logements.          |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 180225-d          | 27, chemin des Petites-Îles | Construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage attaché. | Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client.<br>Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.                                                                                                                                                 |
| 180225-e          | 655, route des Trois-Saults | Construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage attaché. | Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client.<br>Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.<br>Des végétaux indigènes adaptés au secteur devront être plantés, dont un minimum de 9 arbres.<br>Réduction de la superficie du stationnement. |

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 18 février 2025.

- 2025-03-066
18. **Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2025-1203 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin de restreindre le nombre d'unités de logements locatifs à même une résidence de tourisme**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2025-1203 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin de restreindre le nombre d'unités de logements locatifs à même une résidence de tourisme* ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.
- 2025-03-067
19. **Adoption du premier projet de règlement 2025-1204 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser les bâtiments isolés allant jusqu'à 6 logements dans le cadre d'un projet intégré à même la zone H2-040**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement numéro 2025-1204 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser les bâtiments isolés allant jusqu'à 6 logements dans le cadre d'un projet intégré à même la zone H2-040* ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.
- 2025-03-068
20. **Avis de motion pour l'adoption du Règlement 2025-1204 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser les bâtiments isolés allant jusqu'à 6 logements dans le cadre d'un projet intégré à même la zone H2-040**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2025-1204 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser les bâtiments isolés allant jusqu'à 6 logements dans le cadre d'un projet intégré à même la zone H2-040*.
- SÉCURITÉ INCENDIE**
- 2025-03-069
21. **Autorisation de signature – Entente pour l'échange d'équipements nautiques**
- Considérant que** le service incendie Boischâtel/L'Ange-Gardien désire procéder à l'échange d'équipements nautiques avec le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;
- Considérant qu'il** est nécessaire de signer une entente à cet effet;
- Pour ces motifs,** il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents nécessaires pour l'échange d'équipements nautiques.

## **DIVERS**

### **22. Période de questions**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Respect des délais et du budget – Construction garage.

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 20 h 14 et s'est terminée à 20 h15.

2025-03-070

### **23. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 15.

ASSISTANCE : 1 personne

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*